



ITTO

CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.
GENERALE

ITTC(XXXI)/20
3 novembre 2001

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

TRENTE ET UNIEME SESSION
29 octobre – 3 novembre 2001
Yokohama (Japon)

DECISION 5(XXXI)

RENFORCER L'AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE ET CONTRÔLER L'EXPLOITATION ILLICITE EN INDONÉSIE

Le Conseil international des bois tropicaux,

Réaffirmant l'engagement des membres à l'égard du processus d'avancée vers l'Objectif OIBT 2000;

Rappelant la Décision 12(XXIX): "Renforcement de l'aménagement forestier durable en Indonésie";

Rappelant également les paragraphes c), d) et l) de l'article premier de l'AIBT de 1994;

Prenant acte du rapport de la Mission technique de l'OIBT: "Réaliser l'aménagement forestier durable en Indonésie";

Reconnaissant la complexité des problèmes auxquels se trouve confrontée l'Indonésie et sa détermination à les résoudre;

Décide de :

1. Exprimer ses vifs remerciements aux membres de la Mission technique OIBT en Indonésie pour l'accomplissement des travaux de la Mission technique et la présentation du Rapport de mission;
2. Encourager l'Indonésie à soumettre des propositions de projets mettant en oeuvre les recommandations de la Mission technique, en particulier celles visant à endiguer l'exploitation illicite, restructurer la filière industrielle forêt-bois, recalculer les valeurs du bois, renforcer le développement de plantations forestières pour la création de ressources, et décentraliser le secteur forestier;
3. Diffuser les conclusions de la Mission technique par le biais d'un atelier destiné aux responsables nationaux, provinciaux et de districts des ministères et des administrations concernées; et
4. Autoriser le Directeur exécutif à solliciter des contributions volontaires, à concurrence de US\$ 52 000,00 de la part de pays membres pour répondre aux besoins financiers de la présente décision.

* * *